

## Les CEMEA et l'Animation Professionnelle



### Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Les animateurs professionnels ont une responsabilité sociale et politique. Ils s'engagent consciemment dans un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils mettent en œuvre.

Ils sont capables de situer leur action dans les contextes et les dynamiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'Éducation Populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

### Les CEMEA, un mouvement d'éducation nouvelle...

Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous. Elle est de tous les instants. Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités. Notre action est menée en contact étroit avec la réalité. Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu. L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture. L'expérience personnelle est un facteur indispensable du développement de la personnalité. Tout être humain, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions, de culture, de situation sociale, etc. a droit à notre respect et à nos égards. La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans la connaissance des différences et dans le respect du pluralisme.

C'est aussi le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, d'aliénation, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

#### Contacts:

CEMEA - 33 rue des rosiers 14000 CAEN  
02.31.86.14.11 - [www.cemea-bn.asso.fr](http://www.cemea-bn.asso.fr)

GESBERT Franck : Directeur Régional  
Email : [franck.gesbert@cemea-bn.asso.fr](mailto:franck.gesbert@cemea-bn.asso.fr)

AUDELIN Catherine : Coordinatrice Animation Professionnelle  
Email : [catherine.audelin@cemea-bn.asso.fr](mailto:catherine.audelin@cemea-bn.asso.fr)

#### Blog du secteur :

<http://cemea-animation-professionnelle.over-blog.com>

Formation Continue

CEMEA de Basse Normandie

## Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) Diriger un ACM



Formation habilitée  
par la DRJSCS de Caen

## Diriger un Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Depuis quelques années, la demande de postes de directeurs d'ACM est en nette augmentation et mal satisfaite. Cet état de fait est avéré au niveau national comme au niveau régional. Il est confirmé par les témoignages des organisateurs que nous rencontrons dans nos différents secteurs d'activité.

Cette augmentation de la demande peut s'expliquer entre autres par :

- Le développement des structures de loisirs de proximité
- Le développement des dispositifs périscolaires sous agrément Jeunesse et Sports
- L'obligation réglementaire accrue pour les directions de structures de loisirs
- Un nombre de titulaires du BAFD insuffisant... Au niveau national, le nombre de titulaires du BAFD est en constante décroissance, de même que le pourcentage de directeurs ou adjoints BAFD (ou en cours) dans les ACM.

Les structures employeuses d'animateurs professionnels sont souvent organisatrices de centres de vacances et de loisirs durant les vacances scolaires. Elles ont donc la potentialité d'employer des animateurs titulaires de BPJEPS, mais souhaitent que ceux-ci puissent diriger également des ACM. Ceci sera rendu possible pour les titulaires de BPJEPS (hors LTP) par le suivi de l'unité complémentaire «Diriger un Accueil Collectif de Mineurs»

### Objectifs de l'UCC Diriger un Accueil Collectif de Mineurs

1. Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et social des séjours de vacances et des accueils de loisirs
2. Conduire un projet pédagogique en séjours de vacances ou en accueils de mineurs.
3. Gérer le personnel du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs.
4. Assurer la gestion du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs.

## Trois étapes de formation :

**1<sup>ère</sup> étape :** Connaissances de base – élaboration du projet pédagogique et du séjour. Ceci permettra de poser les bases nécessaires à la préparation des mises en situation pédagogiques. Elle se déroulera du 21 au 29 novembre 2011.

**2<sup>ème</sup> étape :** Situation de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs, entre le 30 novembre 2011 et le 9 mars 2012, d'une durée de 14 jours minimum.

**3<sup>ème</sup> étape :** Analyse du stage pratique, retour sur la formation, du 13 au 16 mars 2012.

Le volume horaire total en centre est de 100 heures

## Certification de cette UCC en deux temps :

Direction d'un d'Accueil Collectif de Mineurs (Expérience de 14 jours minimum). Un document bilan de 12 à 15 pages relatant cette expérience sera réalisé et envoyé aux jurys.

Soutenance orale (durée 30 minutes) du compte rendu devant un jury de 2 personnes entre le 11 et le 13 juin 2012.

## Public :

Cette formation s'adresse aux titulaires du BPJEPS (ou diplômes équivalents) et aux stagiaires en formation BPJEPS (hors LTP) afin de leur permettre d'exercer la direction d'un accueil collectifs de mineurs.

## Calendrier de la formation :

Du 21 au 29 novembre 2011	72 h00
Du 13 au 16 mars 2012	28 h00

TOTAL	<b>100 h00</b>
-------	----------------

**Effectif maximum de la formation :** 12 stagiaires maximum

**Date limite d'inscription :** le 21 octobre 2011

**Lieux de la formation :** Houlgate et Caen

**Tarifs :** 1000€